

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
des HAUTES TERRES D'OC**
Comité syndical du 7 mai 2026

Nombre de membres : <ul style="list-style-type: none">• En exercice : 18• Qui ont pris part à la délibération : 17	L'an deux mille vingt-six, le sept mai, à dix heures, le Comité Syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Occitanie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).
Date de convocation : 21 avril 2026	Etaient présents : Pour la C/C Sidobre Vals et Plateaux : Christine BERNOT, Patrick CHAPEAU, Gilles COMBES, Didier GAVALDA, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Michel PERALES (représente Françoise PONS), Alain RICARD et Astrid SEGUIER. Pour la C/C du Haut-Languedoc : Alain BARTHES (représente Robert BOUSQUET), Alain CABROL, André CABROL, Pierre ESCANDE, Jacqueline GRANIER, Gorette RAYNAUD, Jim RONEZ et Daniel VIDAL. Absents excusés : Françoise PONS, représentée par Michel PERALES & Robert BOUSQUET, représenté par Alain BARTHES. Brigitte PAILHE-FERNANDEZ a été désignée secrétaire de séance.

[Délibération N° 2026-16 – Prise en charge des déplacements des élus](#)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-13,

Monsieur le Président expose que les élus sont amenés à se déplacer durant leur mandat pour représenter le PETR des Hautes Terres d'Occitanie. Il propose que les frais occasionnés pour l'exécution de leur mission leur soient remboursés à hauteur des dépenses engagées, conformément à la législation en vigueur relative aux frais de missions. Les dépenses prises en charge pourront concerner les déplacements effectués sur l'ensemble du territoire national.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la prise en charge par le PETR des Hautes Terres d'Occitanie de l'ensemble des frais occasionnés lors de ces déplacements exercés dans le cadre de leurs fonctions.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 7 mai 2026.

Le Président,
Daniel VIDAL



La Secrétaire de séance,
Brigitte PAILHE-FERNANDEZ

